

# Commission de coopération environnementale

## Orientations stratégiques pour la conservation de la biodiversité

### Démarche régionale

### Document d'orientation

#### Résumé

En 1997, le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) a amorcé un examen de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, de même que de l'efficacité des mesures de mise en œuvre de l'Accord déployées par la Commission. Par suite de cet examen, le Conseil a conclu qu'il fallait adopter une démarche stratégique et mieux ciblée, et il a approuvé, fin 1999, un projet visant à préciser les thèmes et le contenu à long terme du secteur de programme de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité.

L'élaboration de ce plan stratégique est un exercice rationnel qui s'appuie sur les meilleures données scientifiques existantes et s'attache aux caractéristiques et au créneau uniques de la Commission. Fidèle à la démarche ouverte et participative que préconise la CCE, l'élaboration du plan stratégique fait intervenir les parties intéressées provenant de tous les secteurs représentant la société nord-américaine, et elle s'est déroulée en deux étapes. Il s'agissait d'abord d'évaluer l'état de la biodiversité sur le continent et de recenser les principales menaces, les priorités communes et les occasions de collaboration. Ensuite, on a consulté les parties intéressées. Ces deux étapes ont guidé l'élaboration du troisième élément, une série de priorités en matière de problèmes et de régions.

Pour maximaliser l'influence de la CCE en Amérique du Nord, il faut établir des échelles d'intervention réalistes, pertinentes et efficaces pour un problème donné. Certains travaux de la CCE sont plus efficaces à l'échelle nord-américaine. Mais dans d'autres cas, tous s'entendent pour reconnaître que les démarches de collaboration axées sur les écosystèmes ou les régions<sup>1</sup> sont essentielles aux efforts de conservation de la biodiversité. Ces démarches sont indissociables. Et les travaux de la CCE à l'échelle régionale n'iront pas à l'encontre des initiatives en cours. En adoptant une démarche régionale, on veut asseoir les projets et initiatives et favoriser les actions coordonnées avec les autres programmes pertinents, afin d'aborder d'une manière plus globale les mesures de conservation complexes.

La CCE a tenu un atelier avec d'éminents écologistes pour délimiter les régions importantes au chapitre de la biodiversité et qui, compte tenu de leur importance biologique continentale et des menaces qui pèsent sur elles, sont des candidates idéales à une attention nord-américaine ciblée. Quatorze régions ont été recensées : 1. Toundra et archipel Arctique; 2. Toundra côtière de l'Arctique, versant Nord; 3. De la mer de Béring à la Baja California, systèmes côtier et marin du golfe de Californie; 4. Axe Yukon–Yellowstone–Sierra Madre; 5. Corridor des prairies et du désert du Chihuahua; 6. Forêts septentrionales et bouclier de conifères; 7. Région des Grands Lacs et des basses-terres du Saint-Laurent; 8. Systèmes côtier et marin du Grand Golfe du Maine (de la Nouvelle-Écosse à la Nouvelle-Angleterre), golfe du Saint-Laurent/Grands Bancs; 9. Baie de Chesapeake; 10. Appalaches méridionales; 11. Axe Río Bravo–Laguna Madre; 12. Zone néovolcanique transversale; 13. Systèmes côtier et marin du récif Maya et de la Floride méridionale; 14. Forêts tropicales sèches et forêts tropicales humides de la Selva Maya.

Pour la CCE, les régions où l'on peut tabler sur l'effet de synergie de ses quatre secteurs de programme et miser sur les partenariats institutionnels offrent les défis les plus prometteurs, ceux qui commandent une action globale et efficace. La portée de programme relatif à la conservation de la biodiversité a donc été réduite aux régions prioritaires suivantes : de la mer de Béring à la Baja California, systèmes côtier et marin du golfe de Californie; axe Yukon–Yellowstone–Sierra Madre; corridor des prairies et du désert du Chihuahua; région des Grands Lacs et des basses-terres du Saint-Laurent; systèmes côtier et marin du Grand Golfe du Maine.

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, « région » désigne une unité géographique née de la convergence d'une importance sur le plan écologique, de menaces et d'occasions. Une région représente une échelle intermédiaire entre les paliers local et sous-continentale, et peut englober des parties d'une ou de plusieurs écorégions (*sensu* CCE, 1997).